

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le





Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

Nomenclature prefecture: 8.5 Politique de la ville-habitat-logement

OBJET: CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL AIME CESAIRE: RENOUVELLEMENT PROJET SOCIAL 2025-

2028

Total: 56 L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement

convoqué le neuf octobre, s'est assemblé à l'Astral, 121 avenue de la République à

Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents: 37 Eric ADAM; Damien ALLOUCH; Thierry BATTESTI; Faten BENAHMED;

Gaëlle BOUGEROL; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Céline CIEPLINSKI; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN; Valérie DOLLFUS; Dominique DEVERNOIS Sylvie DONCARLI; Benjamin DONEKOGLU ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD Christian FERRIER; Annie FONTGARNAND Christine GARNIER; Fabrice GAUDUFFE: Faten HIDRI; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; Colette KOEBERLE; Sandrine LAMIRE; Nicole LAMOTH; Klerwi LANDRAU; Jean-Claude LE ROUX: Muriel MOISSON: Françoise NICOLAS: Richard PRIVAT:

Pascal ODOT; Christina PEDRI; Sabine PELLON; Valérie RAGOT; Fouad SARI

Représentés: 14 Monique BAILLOT représentée par Christina PEDRI ; Eric BASSET représenté par

Damien ALLOUCH ; Christophe CARRERE représenté par Christine COTTE ; Thomas CHAZAL représenté par Colette KOEBERLE ; Michaël DAMIATI représenté par Annie FONTGARNAND ; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Joël GRUERE représenté par Fouad SARI ; François GUIGNARD représenté par Céline CIEPLINSKI ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE représenté par Thierry BATTESTI ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par Nicole LAMOTH ; Laurent

ROUSSET représenté par Richard PRIVAT

Absents: 05 Gabin ABENA; Jocelyne FALCONNIER; Bruno GALLIER; Jérôme MEUNIER;

Aly SALL

SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication: 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID: 091-200058477-20241015-DCC2024_075-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

2024-075	CENTRE	SOCIAL	INTERCOMMUNAL	AIME	CESAIRE :
	RENOUVELLEMENT PROJET SOCIAL 2025-2028				

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la circulaire n°2012-013 de la Caisse nationale d'allocations familiales en date du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale.

VU la circulaire n°2016-005 de la Caisse nationale d'allocations familiales en date du 16 mars 2016 relative à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale,

VU la charte fédérale des centres sociaux et socioculturels de France adoptée les 17 et 18 juin 2000,

VU la délibération n° 2019-087 du Conseil communautaire du 10 décembre 2019 relative à l'approbation du nouveau projet social du Centre social Aimé CESAIRE 2020/2023,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine de renouveler l'agrément « centre social » à partir d'un projet social concerté afin de répondre aux enjeux spécifiques du quartier prioritaire de la Prairie de l'Oly identifiés dans un diagnostic social partagé,

CONSIDERANT le principe général qui pose le centre social comme un foyer d'initiatives pour définir et mettre en œuvre un projet social de territoire, qui fédère les énergies : élus, institutions, associations, acteurs locaux et les habitants,

CONSIDERANT les missions du Centre social intercommunal Aimé CESAIRE et « le projet social » comme clé de voute de l'animation de la vie sociale, s'articulant autour des besoins suivants :

- L'inclusion sociale:
- Le développement social sur le territoire ;
- Le développement de la citoyenneté et du pouvoir d'agir des habitants.

CONSIDERANT que le nouveau projet social est un projet de territoire partagé et coconstruit autour des axes suivants :

- Axe 1 Développer des Services sociaux de proximité
- Axe 2 Favoriser la Vie locale, le vivre ensemble et le bien-être des personnes
- Axe 3 Dynamiser la fabrique des possibles et la citoyenneté

CONSIDERANT le cadre du nouveau projet social qui ambitionne de développer un projet « Familles » qui sera porté par :

- un(e) référent(e) Famille.
- un pôle social destiné aux familles et au soutien à la parentalité.

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID: 091-200058477-20241015-DC

une démarche d'élaboration du projet familles qui implique participatifs dédiés à « l'animation collective famille. »

CONSIDERANT le renouvellement du projet social de la structure centre social intercommunal Aimé Césaire, pour la période 2025 – 2028, dans l'objectif d'agréments « animation globale et coordination » et « animation collective familles » par la Caisse d'allocations familiales,

CONSIDERANT qu'il convient à ce titre d'obtenir auprès de la Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales un avis favorable à la demande de renouvellement dudit projet social,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Politique de la ville et renouvellement urbain, prévention spécialisée, santé et prévention de la délinquance entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er: APPROUVE le renouvellement du projet social de la structure centre social intercommunal Aimé Césaire pour la période 2025/2028, dans l'objectif d'agréments « animation globale et coordination » et « animation collective familles » par la Caisse d'allocations familiales.

Article 2 : APPROUVE les obligations du gestionnaire, la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, notamment:

- Les axes et les actions portés par le centre social pour la période 2025-2028 ;
- L'échéancier prévisionnel de la programmation sur la durée du contrat de projet ;
- Le budget prévisionnel alloué pour le centre social;
- L'organigramme du centre social.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,